

MAIRIE DE SAINT LOUP SUR AUJON

CONSEIL MUNICIPAL du 4 Septembre 2023

M. BOUTSOQUE Maxime, M. CICCONE Richard, M. CUNIER Bénigne, M. JACQUINET François-Xavier, Mme JAUJARD Christine, , M. LIRON Frédéric, M. MONGEOT Michel.

Absents : , M. SOENEN Rodolphe, Mme TAILLARD Janick, M. LARDENOIS Yannick

Pouvoirs : M. SOENEN Rodolphe à MICHEL MONGEOT, Mme TAILLARD Janick à MAXIME BOUTSOQUE, M. LARDENOIS Yannick à CUNIER BENIGNE.

Secrétaire de séance : M. JACQUINET François-Xavier

LUNDI 4 SEPTEMBRE à 19h30 à la mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Compte-rendu des diverses réunions (détails des factures à disposition).

Réunion avec les élus des communes pour le sujet de la fermeture de la première classe de maternelle.

2. Désignation d'un membre du conseil pour signature de l'arrêté de décision finale (lotissement) : Après explication sur le responsable de la signature de l'arrêté de décision finale après vote le Conseil municipale vote à 8 votes pour et 1 abstention, Mr Michel Mongeot responsable de la signature.

3. Révision location de la salle des fêtes :

Après une discussion, le Conseil Municipal, décide de revoir plus tard une solution pour définir un nouveau règlement, avec une dynamique pour que la salle des fêtes du village puisse perdurer. La commission attractivité (Maxime BOUTSOQUE, Jannick TAILLARD, RODOLPHE SOENEN) qui va travailler sur le sujet.

Le fonctionnement d'un seul tarif sera évoqué, pour une question d'attractivité de la location de la salle des fêtes, à la suite Mr le Maire propose un prix de 135 € pour les habitants du village, et 165 € pour les personnes extérieures par week-end les clés seront données dans la journée du vendredi et le retour aura lieu le lundi matin en même temps que le retour de l'état des lieux.

La salle des fêtes est dans un état de vétusté, il faut absolument penser à faire un nettoyage complet et dans le futur une réfection, des devis seront demandés.

5 abstentions, et 5 contre pour le changement tarifaire de la salle des fêtes le Conseil Municipal souhaite attendre le nouveau règlement.

4. Repas et festivités du 11/11/2023

L'invitation de la sous-préfète est toujours en suspens.

Mr Maxime Boutsoque va se renseigner auprès du Saint Loubar, pour obtenir un devis, afin de faire le repas à la salle des fêtes pour pouvoir faire vivre le commerce local ainsi qu'à Adrien pour fournir les encas du vin d'honneur.

Les employés communaux seront les bienvenus.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité Le repas est ouvert à tous les habitants de la commune moyennant une cotisation, les personnes de plus de 60 ans et leurs conjoints les repas seront offerts par la commune.

5. Délibération stockage Bois Parcelles Z 11 Saint Loup sur Aujon et ZM30 Courcelles sur Aujon, et cessions de bois 2023/2024 (sigfra)

Après une proposition de réunion pour pouvoir parler autour du stockage de bois, une seule personne s'est présentée, le Conseil Municipal vote à 1 abstention et 8 pour une convention entre chaque cessionnaire et établit celle-ci à 20 €. (Le Maire se retire pour le vote).

La cession de bois est à réserver en mairie avant le 25 septembre 2023.

6. Dératisation et nettoyage du réseau eaux usées

Des villageois ont aperçu des rats sortir des égouts.

Mr le Maire propose une solution de nettoyage des fosses septiques avec des devis ouverts d'un artisan pour les habitants souhaitant librement en bénéficier.

Pour la dératisation, un futur devis sera demandé dans le courant de l'année. Le Conseil Municipal accepte.

7. Locations des logements communaux, point sur l'état des lieux du 10 rue combe gueny

Les locataires sont partis, nous attendons encore pour pouvoir accéder au logement. Mr le Maire, a été sollicité pour louer le logement communal pour une famille d'avec 2 enfants, travaillant tous les deux sur le secteur, sous condition d'un bail précaire semestrielle, sans travaux le Conseil Municipal vote à 2 contre, 1 abstention et 7 pour.

Questions diverses :

15 septembre association la Ville à Joie aura lieu au Prieuré à Eriseul.

Fermages terrains communaux :

Sur notre commune nous possédons 4 fermages de terrains.

Convention avec Baptiste Gallissot pour le renouvellement de sa convention pour l'utilisation du château d'eau à voir au prochain conseil.

Délégués révision des listes électorales

Maxime BOUTSOQUE s'est proposé et Richard CICCONE en suppléant le Conseil Municipal a validé.

Ecole de Saint Loup sur Aujon :

Après une rencontre avec les communes environnantes entre les élus concernés ils ont réfléchi à que les enfants de première année de maternelle de toute petite section ne soient plus reçus au sein du regroupement scolaire pédagogique, ils ont appris cette décision par email du rectorat.

Aujourd'hui 28 enfants qui fréquentent l'école.

Dans les prochains jours, l'employé communal reconstruira le jeu de quilles,

Les chiens des locataires se promènent, Mr le Maire va s'en occuper et avertir leurs propriétaires.

Le règlement sur la distribution eau sera revu ainsi que le mode de fonctionnement des locations des compteurs.

Fin du Conseil Municipal.